AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PARIS-GROUPEMENT BRETAGNE

Affiliée au Groupement National des Associations de Sapeurs-Pompiers de Paris

***Siège Social :* 37 rue du Blavet 56570 LOCMIQUÉLIC** ☏: 09 51 96 71 13 - 06 87 45 38 50 @: aaspp.bretagne@free.fr

Président	Alain TAILLANDIER	@ aaspp.bretagne@free.fr
Secrétaire	Annick TAILLANDIER	@ secretaire.aasppbretagne@gmail.com
Trésorier	Serge PASQUIER	@ sergiomarie@aol.com
Vice Président 22	Alain DUVAL	@ alain.duval@dbmail.com
Vice Président 29	Jacques GUENA	@ jackiroise@gmail.com
Vice Président 35	Jacques GOUERY	@ jgouery@wanadoo.fr
Vice Président 56	Bruno GAMBELLIN	@ brunogambellin@sfr.fr

Joindre une photo

BULLETIN D'ADHESION

Nom :……Prénoms :……..
Adresse:……
Ville:…… Code postal :……
Date et lieu de naissance :……
N° de téléphone :……Portable :……..
Adresse e-mail :……
Profession actuelle:……..
Prénom de l'épouse :……

Régiment et/ou Brigade
Date d'incorporation :……...
Numéro matricule : ……
Date de radiation des contrôles (sans objet si toujours en activité)……
Cies et services successifs :……
……
Dernier grade en activité :……
Décorations officielles :……
……

Membre : ☐ Actif ☐ Veuve / Veuf ☐ Sympathisant

Cotisation annuelle de base : 22 €

Date et Signature :

Carte de Membre (réservé amicale) N°…….. .....

Recommandé par

Cette fiche une fois remplie et signée sera adressée au trésorier Serge PASQUIER – 10, rue des Tilleuls 85150 SAINT JULIEN DES LANDES.
Elle sera accompagnée de la cotisation (chèque libellé à l'ordre de l'amicale Bretagne) et d'une photo récente.

L'Association se compose de membres actifs, de veuves et de veufs et de membres sympathisants. Sont membres actifs, les personnes servant ou ayant servi aux Sapeurs Pompiers de Paris. Le titre de veuve ou de veuf concerne les conjoints des membres actifs décédés. Les modalités des cotisations sont définies par le règlement intérieur du Groupement Bretagne. Seuls les membres actifs disposent du droit de vote. Sont membres sympathisants, les personnes qui souhaitent rejoindre l'association par amitié ou en raison d'une affinité quelconque. Leur participation aux assemblées générales est souhaitée.

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. Ces données (confidentielles) ne seront communiquées en aucun cas sans votre accord écrit à de tierces personnes ou organismes.

Édition 10/03/2022